



-3996-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 22 juin 2021 à 8 h 00. Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusée en directe sur le Facebook de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6;
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 8 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Agente de développement municipal - Embauche;
4. Journalier espaces-verts - Embauche;
5. Projet de réfection du parc centre-ville - Participation de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation de la somme allouée dans le cadre du programme;
6. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – acceptation de la programmation;
7. Adoption du 2e projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur;
8. Période de questions;
9. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Agente de développement municipal - Embauche
R-210621-133**

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Marengo, conseillère en développement municipal a annoncé son départ pour la retraite pour le 30 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les différents dossiers en cours et la nécessité d'assurer un suivi et une transmission desdits projets;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste durant le mois de mai 2021;



CONSIDÉRANT la candidature de Mme Cynthia Lavoie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection concernant l'embauche de Mme Cynthia Lavoie, laquelle a été soumise à un processus d'embauche rigoureux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Cynthia Lavoie à titre d'agente de développement municipal.

Il est également résolu :

- Que la date de référence soit fixée au 5 juillet 2021;
- Que la période d'essai soit fixée à 6 mois de travail continu après l'entrée en fonction;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à négocier les conditions de travail et à signer le contrat d'embauche à intervenir.

Journalier espaces verts - Embauche

R-210621-134

CONSIDÉRANT la vacance du poste de journalier aux espaces verts;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste durant le mois de mai 2021;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Éric Potvin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection concernant l'embauche de M. Potvin, lequel a été soumis à un processus d'embauche rigoureux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. Éric Potvin à titre de journalier aux espaces verts.

Il est également résolu :

- Que la date de référence soit fixée au 28 juin 2021;
- Que la période d'essai soit fixée à 6 mois de travail continu après l'entrée en fonction;
- De fixer le salaire selon la classe 4, échelon 5 de la convention collective.

Projet de réfection du parc centre-ville - Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation de la somme allouée dans le cadre du Programme

R-210621-135

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de la ligne Micoua-Saguenay sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Haute-Côte-Nord se soit vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme d'environ 1.9 million \$;



-3998-

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue en septembre 2020, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Ville de Forestville participe au Programme de mise en valeur intégrée et d'autoriser M. Richard Duguay, directeur général ou Mme Gina Foster, directrice générale par intérim, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – acceptation de la programmation

Ce sujet est reporté.

Adoption du 2e projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur

Ce sujet est annulé

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Mario Desbiens propose la levée à 8 h 20, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.